Image not found or type unknown

Renégociation d'un crédit sans la signature de l'épouse (co-emprunteuse)

Par **Janah**, le **15/03/2022** à **01:02**

Bonjour,

Je suis en instance de divorce avec mon conjoint. Nous avons eu un credit pour l'achat d'un bien. Or, quelques mois avant la vente du bien, mon futur ex epoux est allé à la banque et a renegocié l'emprunt et a proposé un report des echeances sans ma signature et de surcroit sans mon autoristion. Suis-je obligée de rembourser les interets generés par cette renegociation?

Dans l'attente de vos commentaires,

Bien cordialement.

Par **Marck.ESP**, le **15/03/2022** à **08:56**

Bonjour

[quote]
Suis-je obligée de rembourser les interets generés par cette renegociation?

[/quote]
Normalement oui, si votre régime matrimonial est la communauté, mais s'il y eu renégociation, on peut penser que les intérêts sont inférieurs ?

Quelques éléments SVP

Etiez vous co-emprunteur ou caution ?

Pourriez vos préciser qu'il sagit-il d'une renégociation et non d'un rachat de crédit à son seul nom ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés